

Ce numéro est votre numéro locataire. Le numéro en dessous le numéro du logement que vous occupez..

Ceci est un avis d'échéance et non une quittance. Pour obtenir une quittance de loyer, il faut vous adresser à l'OPH31. Bien noter que vous devez payer votre loyer à réception de l'avis d'échéance.

Coordonnées de l'OPH31, à appeler si vous souhaitez des informations sur les délais de paiement, une quittance de loyer, etc.

Cette ligne montre votre situation le jour de l'édition de l'avis d'échéance. Si vous avez une dette sur cette ligne, il convient de la payer en plus de votre loyer courant. La somme sur cette ligne n'est pas intégrée dans le prélèvement automatique.

75, Rue Saint Jean BP 63102 - 31131 BALMA CEDEX - Tel :05 62 73 56 00 - Mail : siege@oph31.fr

Avis d'échéance du mois : janvier 2020



Cet avis ne peut en aucun cas tenir lieu de quittance

Code Dossier 1111111111  
Référence Client 9999999999

Références pour paiement carte bleue

Paiement par chèque à l'ordre de l'OPH31

Mr Dupont  
Résidence Soleil  
10 allée des Pyrénées  
31 000 Commune

0315 000 204  
256,53 €

Cette ligne correspond à la réduction de loyer solidarité de la CAF pour le mois de janvier 2020.

Chaque mois, vous payez pour l'entretien de votre résidence, la sortie des containers, les espaces verts, l'éclairage des parties communes, etc. Chaque année, est fait ce qui s'appelle la régularisation des charges : si vous avez payé plus d'acomptes que nécessaire, l'OPH31 vous rembourse.

Situation de votre compte le 24/01/2020

- RLS 202001 à 202001
- ACOMPTE CHARGE
- ACOMPTE EAU FROIDE
- ACOMPTE GAZ/EAU CHAUDE
- ENTRETIEN CHAUDIERE COLLECTIVE
- ENTRETIEN VMC
- MARCHE MULTISERVICES
- INTERPHONIE
- LOYER CONVENTIONNE
- LOYER JARDIN
- APL

- 3,14 €
- 25,13 €
- 31,26 €
- 20,28 €
- 6,08 €
- 1,58 €
- 10,19 €
- 0,96 €
- 258,80 €
- 12,18 €
- 26,93 €

Vous disposez de compteurs qui sont relevés périodiquement. Sauf pour quelques sites, l'OPH31 est destinataire des relevés et s'acquitte des sommes dues auprès du fournisseur. Une fois par an a lieu la régularisation en fonction de votre consommation réelle. Soit vous serez remboursé, soit vous devrez vous acquitter d'un complément. Les acomptes pour l'année suivante seront ajustés.

VOUS NOUS DEVEZ

Montant prélevé le 06/02/2020 (RUM: 19H3102-0315000204-5888)

96,39 €  
total échéance

352,92 €

96,39 €

Ce contrat chaudière vous permet de bénéficier de l'entretien annuel de votre chaudière et d'autant de dépannages que nécessaire, sans surcoût. De même pour la VMC.

Le Marché Multiservices vous permet de bénéficier de l'entretien annuel de votre logement.

L'interphonie correspond à l'utilisation d'un badge d'accès à votre résidence et/ou parking.

Montant de vos loyers hors charges.

Si vous avez droit à l'APL, son montant est inscrit ici et vient en déduction des sommes dues.



IBAN FR2420041010161528249G03721  
ICS FR12ZZZ191272  
RUM 19H3102-0315000204-5888

Date et lieu \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Mr Dupont  
Résidence Soleil  
10 allée des Pyrénées  
31 000 Commune  
9999999999

TIPSEPA  
Montant 352,92 €

Office Public de l'Habitat 31  
Centre de traitement  
75497 PARIS CEDEX 10

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OPH 31 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'OPH 31. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

NE PAS RENVOYER NE PAS RENVOYER NE PAS RENVOYER  
NE PAS RENVOYER NE PAS RENVOYER NE PAS RENVOYER

Si vous payez par chèque, découpez le talon de paiement pour le joindre à votre chèque.

Vous avez le choix entre trois dates de prélèvement : le 6, le 12 et le 16 du mois.

Notez que le montant du prélèvement automatique ne prend en compte que le loyer en cours et pas l'arriéré de dette. Ceci afin de vous laisser le choix des modalités d'apurement de celle-ci.